

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Groupe SABC souhaite porter à la connaissance du public les éléments suivants :

En date du 29 Avril 2019, le Ministre du Commerce a reçu 15 distributeurs sous contrat avec le Groupe SABC, lesquels avaient en date du 19 mars puis du 20 avril 2019, adressé deux correspondances au Groupe SABC l'informant de sa décision unilatérale de suspendre les activités de suivi des ventes à partir du logiciel dénommé GESGROS puis, les achats en vue de la résolution des problèmes de traitement du Précompte Sur Achats (PSA) et de la fixation des marges, suite à l'augmentation des prix des boissons intervenue en mars 2019.

Depuis la première correspondance, nous étions en relation constante avec ces distributeurs afin de porter à leur connaissance ce qui suit et dont nous vous donnons la teneur :

- Le Groupe SABC, entreprise citoyenne de premier plan, est dans une relation contractuelle et fraternelle avec l'ensemble de ses 220 distributeurs dans un cadre de dialogue ouvert et respectueux qui ne saurait donc tolérer ni intimidation ni mépris.
- Le Groupe SABC est engagé avec ses distributeurs depuis 2017 dans un vaste chantier de modernisation de sa distribution qui consacre justement le rôle des distributeurs sous la seule dénomination de grossistes et non plus, par exemple, de PVL (Prestataire Vendeur Livreur) dont une très grande partie a accepté courageusement de transformer ses activités pour rejoindre ce statut **nouveau** de distributeur.
- Ce chantier a un triple objectif : offrir un meilleur service auprès des Points de Vente rattachés désormais à un distributeur unique pour chacun d'entre eux et non à plusieurs et au sein désormais de zones déterminées, digitaliser notre activité avec l'emploi d'un système d'exploitation commun dénommé GESGROS et améliorer la satisfaction de nos clients des points de vente et de nos consommateurs, but ultime de notre activité commune.
- Le Groupe SABC dans le cadre de cette transformation est en relation avec la Direction Générale des Impôts (DGI) afin de revoir le montant du Précompte Sur Achats des grossistes dont le fonctionnement est à marge administrée, et asseoir ainsi le PSA non sur le chiffre d'affaires financier mais bien sur le chiffre d'affaires réel constitué des marges directes et des remises.
- Le Groupe SABC est également en pourparlers avec la DGI pour accroître la fiscalisation de son écosystème en demandant l'adoption du régime des Centres de Gestion Agréés (CGA) aux Points de vente servis par les distributeurs/grossistes.
- Le Groupe SABC subit désormais une pression fiscale de 58% sur son activité suite à la dernière réforme fiscale de la loi de finance 2019 en ayant absorbé 5 milliards d'impacts fiscaux non répercutés sur les prix de certains produits et ne saurait donc redistribuer une marge supplémentaire, sauf à le faire au détriment, à nouveau, des consommateurs.

- Le Groupe SABC s'est engagé enfin à mettre à la disposition de ses distributeurs des financements de leurs stocks au travers de crédits spécifiques, de la mise à disposition d'un logiciel de suivi de leurs activités dénommé GESGROS, un système de facturation embarquée et de précommande avec un accompagnement individualisé sur leur professionnalisation.

Dans cette réforme le rôle des distributeurs consiste à reverser les ristournes aux points de vente et à gérer le PSA dans le cadre des obligations actuelles et de la réforme en cours avec la DGI, afin que la relation vertueuse SABC/Grossistes/points de vente s'établisse sur un mode d'obligations respectives fondées sur la confiance de la parole donnée et des engagements pris.

A aucun moment, le Groupe SABC n'a mené ces réformes courageuses sans y associer l'ensemble de ses distributeurs dont la représentation est faite non au travers du Groupe qui s'est récemment manifesté mais au travers de la représentation par Région des présidents de Grossistes et de PVL que nous saluons pour leur courage managérial et pour ne pas avoir cédé à la tentation de la division.

Le Groupe SABC remercie son excellence Monsieur le Ministre du Commerce pour son rôle actif mais l'assure qu'il saura trouver les voies et moyens pour régler ce différend au travers du respect des relations contractuelles et des engagements écrits pris avec toute l'estime et le respect qu'il porte depuis plus de 70 ans au rôle de ses distributeurs, maillon essentiel de son activité de distribution qu'il a choisi de déléguer et non d'en assumer lui-même le rôle comme ce fut le cas dans un passé pas si lointain.

Le Groupe SABC salue également le rôle des associations de consommateurs et des points de vente pour lui avoir manifesté leur soutien dans ce différend qui trouvera une solution dans la volonté affichée de toutes les parties de progresser sur le chemin de la performance logistique et commerciale au service de nos clients comme également de la citoyenneté notamment fiscale au service de ce pays.

Le Groupe SABC réitère enfin avec tout son écosystème de partenaires et de sous-traitants son attachement au développement du Cameroun, au « made in Cameroon » comme à l'expertise camerounaise où depuis plus de 70 ans chacun de ses produits est un engagement à l'essor de ce pays tant au niveau agricole qu'au niveau industriel, logistique et commercial.

Fait à Douala ce 1<sup>er</sup> Mai 2019

